

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 08-0922 CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE EN TRANSPORT COLLECTIF POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 octobre 2022 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement 08-0922 concernant la mise en œuvre d'un service en transport collectif pour le territoire de la ville de Bromont*. Ce règlement entre en vigueur le 7 novembre 2022.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce SEPTIÈME (7^e) jour de novembre de l'année DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Le greffier,

David Legrand, avocat